



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Amandine GUERSING/Chantal
BICHLER
Tél. : 03 87 34 33 27
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr
Réf. : CB/JM

Objet : Dossier de déclaration concernant le rejet d'eaux
pluviales du lotissement «les Carrés St Hippolyte» à
BASSE-RENTGEN
Accord avant le délai de 2 mois

PJ 1 dossier
Copie du récépissé de déclaration
Courrier de notification

Madame le Maire
de la commune de BASSE-RENTGEN
Mairie

57570 - BASSE-RENTGEN

Metz, le 13 Mai 2013

Madame le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Rejet d'eaux pluviales dans le cadre du lotissement
«les Carrés St Hippolyte» à BASSE-RENTGEN – annexe HAUTE-RENTGEN**

Ce dossier a été déposé par : **NEXITY FONCIER CONSEIL.**

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récépissé de déclaration n°57-2013-00033** en date du 25 Mars 2013, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER